

IBM Operational Decision Manager on Cloud Trial

Ce Descriptif de Service détaille le Service Cloud qu'IBM fournit au Client. Le terme « Client » signifie la partie contractante et ses destinataires et utilisateurs autorisés du service Cloud. Le Descriptif de Service s'ajoute à l'accord IBM Cloud Services Agreement (CSA) et constitue avec lui l'accord complet concernant l'accès à la version d'essai du Service Cloud. Le CSA du pays concerné peut être consulté à l'adresse suivante <http://www.ibm.com/terms>.

1. Description IBM Operational Decision Manager on Cloud Trial

IBM Operational Decision on Cloud Trial est un Service Cloud qu'IBM met à la disposition du Client pendant une durée limitée pour lui permettre d'évaluer ses fonctionnalités et technologies. Le Client est autorisé à utiliser IBM Operational Decision Manager on Cloud Trial pendant la période d'essai indiquée afin d'évaluer ses fonctionnalités et technologies. IBM Operational Decision Manager on Cloud Trial ne peut fournir qu'un ensemble limité de dispositifs et de fonctions et peut être fourni en tant qu'environnement partagé ou dédié. Un environnement partagé peut comprendre un ou plusieurs Clients. Un environnement dédié comprend un seul Client. Il n'est pas recommandé que le Client stocke un code ou des données propriétaires dans l'environnement d'essai partagé, y compris, mais sans s'y limiter, les Informations à caractère personnel, les Informations à caractère personnel Sensibles et les Informations de Santé Protégées sous quelque forme que ce soit. La Version de démonstration n'est pas destinée à des fins commerciales ou de production. Toute tentative dans ce sens est entièrement aux risques et périls du Client. Le Service IBM Operational Decision Manager on Cloud commercialisé peut être commandé à tout moment. Le Client ne peut participer qu'une seule fois à l'essai d'un Service Cloud. Pour continuer d'utiliser IBM Operational Decision Manager on Cloud à l'expiration de la période d'essai, le Client doit soumettre une commande pour l'offre IBM Operational Decision Manager on Cloud commercialisée. IBM n'est en aucun cas tenue d'offrir des fonctionnalités ou services de migration.

2. Protection du Contenu et des données

La Fiche Technique relative au Traitement et à la Protection des données (« Fiche Technique ») contient des informations spécifiques au Service Cloud concernant le type de Contenu autorisé à être traité, les activités de traitement impliquées, les dispositifs de protection de données et les détails de conservation et de retour de Contenu. Les détails ou clarifications et dispositions, y compris les responsabilités du Client, concernant l'utilisation du Service Cloud et les dispositifs de protection de données, le cas échéant, sont énoncés dans la présente clause. Plusieurs Fiches Techniques peuvent être applicables à l'utilisation du Service Cloud par le Client, en fonction des options sélectionnées par le Client. Le Client accepte le fait que i) IBM peut, à son entière discrétion, modifier de temps en temps la Fiche Technique et ii) que de telles modifications remplaceront les versions précédentes. Les modifications apportées à la Fiche Technique auront pour objectif i) d'améliorer ou de clarifier les engagements existants ii) de conserver la conformité aux normes actuelles et aux lois applicables ou iii) de fournir des engagements supplémentaires. La sécurité du Service Cloud ne sera en aucun cas affectée par les modifications apportées à la Fiche Technique. La Fiche Technique n'est disponible qu'en anglais. Elle n'est pas disponible dans la langue locale. En dépit des pratiques des lois ou coutumes locales, les parties attestent qu'elles comprennent l'anglais qui est une langue appropriée pour l'acquisition et l'utilisation des Services Cloud. La ou les Fiches Techniques ci-dessous s'appliquent au Service Cloud et ses options disponibles.

Lien(s) vers la ou les Fiches Techniques applicables :

<https://www.ibm.com/software/reports/compatibility/clarity-reports/report/html/softwareReqsForProduct?deliverableId=63981920903B11E49803C6F06C4301C6>

Le Client est tenu de prendre les mesures nécessaires pour commander, activer ou utiliser les dispositifs de protection de données disponibles pour un Service Cloud et reconnaît être responsable de l'utilisation des Services Cloud si le Client ne parvient pas à prendre lesdites mesures, notamment à se conformer à toute obligation de protection de données ou autre exigence légale relative au Contenu.

L'addendum d'IBM relatif au traitement de données à caractère personnel, disponible sur <http://ibm.com/dpa> (DPA), s'applique au Contrat et en fait partie intégrante, si et dans la mesure où le Règlement général européen sur la protection des données (EU/2016/679) (RGPD) s'applique aux

Données à caractère personnel figurant dans le Contenu. La Fiche Technique applicable pour ce Service Cloud constituera l'Annexe DPA.

3. Frais

En général, l'utilisation d'IBM Operational Decision Manager on Cloud Trial ne sera pas facturée, sauf indication contraire d'IBM ou d'un fournisseur de services tiers. Le Client s'engage à payer les taxes, des frais ou droits (y compris la retenue à la source) dus au titre de l'importation ou de l'exportation, du transfert, de l'accès ou de l'utilisation d'un Service Cloud d'évaluation ou d'un service tiers.

4. Modifications

IBM pourra, à sa convenance, modifier les modalités applicables à IBM Operational Decision Manager on Cloud Trial, modifier l'environnement informatique ou retirer des fonctionnalités d'IBM Business Process Manager on Cloud Trial, en intégralité ou en partie. En continuant d'utiliser IBM Operational Decision on Cloud Trial pour le reste de la période d'évaluation, le Client accepte lesdites modifications. Si le Client n'accepte pas une modification, il est tenu de cesser d'utiliser le Service dès réception de ladite notification.

5. Durée

Le Client peut utiliser IBM Operational Decision on Cloud Trial pendant 30 jours au maximum, en tenant compte des limitations d'utilisation suivantes :

- Environnement partagé
 - Environnement ODM avec Centre de décision et Serveur de décision
 - Pas d'environnements supplémentaires
 - Pas de VPN ou de capacités Single Sign-On.
- Environnement dédié
 - Environnement ODM avec Centre de décision et Serveur de décision
 - Aucun environnement supplémentaire sauf si accord spécifique
 - Pas de capacité de jonction back end redondante

IBM peut à tout moment suspendre, révoquer, limiter ou refuser la participation à IBM Operational Decision Manager on Cloud Trial ou son utilisation. Le contenu sera détruit dans les 30 jours suivant l'expiration de l'outil IBM Operational Decision Manager on Cloud Trial.

Le Client est responsable de la suppression de tout contenu dont il est propriétaire et qu'il souhaite conserver avant ladite expiration ou résiliation.

6. Responsabilité et Indemnisation

Si aucune redevance n'est applicable, l'entière responsabilité d'IBM pour l'ensemble des réclamations découlant de l'utilisation d'IBM Operational Decision Manager on Cloud Trial par le Client acquis au titre des présentes ne dépassera pas le montant de tout dommage direct réel à concurrence de mille (1 000) dollars des Etats-Unis (ou la somme équivalente dans la monnaie locale du Client).

7. Garanties et Exclusions

IBM Operational Decision Manager on Cloud Trial est fourni sans garantie d'aucune sorte.